

Transport de matières dangereuses par route

Formation de base/formation initiale

Arrêté ADR du 1er juin 2001 modifié - Agrément Groupe Promotrans du 5 décembre 2007

Public

Tout conducteur amené à transporter des produits dangereux par route.

Pré-requis

- Savoir lire et écrire

Objectifs

Amener le conducteur de transport de matières dangereuses par route à conduire en toute sécurité et à prendre les mesures appropriées en cas d'incident, d'accident.

Programme sur une durée de 3 jours (24 séances)

Accueil

La classification des matières dangereuses

Les étiquettes réglementaires

Les dangers et les risques de la matière

Les différents types de contenants

Les véhicules, la signalisation, le placardage et les équipements

Le chargement, le calage et l'arrimage

Les règlements et les dispenses à la réglementation

Les documents de bord

La circulation et le stationnement

Les attitudes et le comportement du conducteur

L'accidentologie

La manipulation d'extincteurs sur feux réels

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mise en situation

Validation

Délivrance du certificat de formation conforme au modèle de l'ADR 8-2-2.8 si réussite à l'examen de fin de stage.
Valable 5 ans.